

# Rupture conventionelle et retraite

## Par josa, le 11/07/2015 à 18:05

J'aurais 60 ans le 08 08 2105 j'ai actuellement 159 trimestres de cotisés dont 5 avant mes 20 ans je dois avoir 166 trimestres pour partir en retraite en septembre 2016 (d après la personne qui s'occupe de mon dossier retraite)il me manque donc 7 trimestres cotises Suite à une une rupture amiable conventionnelle le 31 décembre 2014 qui me donne droit à une prime l'équivalent de 18 mois de mon ancien brut. Je ne percevrais rien des ASSEDIC avant le 26 juillet 2015 et doit vivre pendant ce temps sur cette prime et sur les congés payes restants de 2014 (soit 7 mois en tout, Janvier, février mars, avril, mai, juin, juillet et une partie d'aout)

#### Question

Aurais-je droit à des trimestres cotisés en 2015 sur ces 7 mois. Pour qu'ils comptent pour un départ anticipe.

La validation de cette prime a été faite en même temps que la fiche de paye de décembre 2014 mais je ne sais si elle a été régler en banque fin 2014 ou début 2015 (si ça a une importance ?) ou si c'est le règlement de la part patronale début janvier 2015 qui fait date

Je vous remercie d'avance si vous pouviez m éclaircir sur ce sujet

## Par P.M., le 11/07/2015 à 18:49

### Bonjour,

Je pense que c'est avant 2105 que vous aurez 60 ans, sinon, vous n'êtes pas encore né... Tout dépend comment cette "prime" vous est versée et si c'est sous forme de salaires car si c'est sous forme d'indemnité, cela ne donne pas lieu à cotisation contrairement a priori aux congés payés...

De toute façon, il semble que cela ait été déclaré sur 2014...